

VENCE

PLACE THIERS : SOL ET ARBRES

Alpes Maritimes

18

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 13 novembre 1935

Propriété

Communale

Superficie

Non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

SI arrière-pays de Vence (30/05/1975)

Autres protections au titre des sites sur la commune

- MHC colonnes romaine (12/07/1886)
- MHC vestiges remparts Fontaine pl Peyra (05/10/1920)
- MHC ancienne cathédrale (03/01/1944)
- MHC chapelle des Pénitents blancs (20/01/1944)
- MHC ancienne cathédrale (orgues) (27/06/1977)
- MHI chapelle Ste-Elisabeth (24/01/1927)
- MHI chapelle des Dominicaines (28/12/1965)
- MHI vestiges remparts porte de Signadour (04/10/1932)
- MHI restes anc. Commanderie St-Martin (14/08/1927)
- MHI vestiges remparts Portail Levis (12/12/1936)
- MHI fontaine de la Foux (02/12/1948)
- SC place du Peyra (A 13/11/1935)
- SC les Baous (D 05/10/1973)
- SC arrière-pays des Baous (D 22/08/1978)



Photos : [at.PM/JMM]

COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

La place du Frêne a été ouverte au XV^{ème} siècle à la demande de la population. L'entrée Renaissance du Château des Villeneuve et sa tour (XIII^{ème}) donnent directement sur l'arbre. Les façades simples et sans prétentions des immeubles donnant sur la place forment un ensemble urbain harmonieux et rythmé. L'aménagement de la terrasse panoramique ne met pas en valeur l'ensemble, de même que l'omniscience du parking automobile.

C'est l'un des seuls endroits d'où l'on a une vue dégagée sur l'extérieur de Vence (les Baous) depuis la voie publique.

La terrasse qui termine la place, était à l'aplomb d'anciens moulins à huile, et il était craint qu'une construction ne s'y élève, sans que la municipalité ne puisse s'y opposer (DCM du 21/02/1934).

Etat actuel

Le frêne, qui aurait été planté sous Henri IV, se trouve toujours à l'entrée du château. Par contre les trois platanes présents lors du classement sont manquants et n'ont pas été remplacés, leur emplacement servant de parking. La terrasse panoramique a été prolongée par-dessus une construction. Au niveau du frêne se situe l'entrée du musée de Vence.

La grande notoriété de Vence attire toujours de nombreux visiteurs, qui ne manquent pas de venir contempler le panorama qui s'offre depuis la place.

Observations

La commune désirait conserver et protéger les places de la ville de tout projet, car «ces places attirent tous les jours de nombreux artistes», et «de cette terrasse la vue s'étend sur un panorama des plus pittoresques, embrassant les ruines des Templiers, les Baous» (DCM du 21/02/1934), et la CDS (délibération du 03/07/1934) ajoutera une «interdiction de l'affichage et de la publicité conformément à la loi de 1910» (non mentionnée dans l'arrêté). La place a retrouvé, son nom de place du Frêne, et n'est connue et signalée que sous cette dénomination.

Le Site n'est pas signalé.

LOCALISATION ET PERIMETRE

Cadastre ancien :

Arrêté du 13 novembre 1935 :

«Le sol de la place Thiers - ou place du Frêne - à VENCE (Alpes-Maritimes) avec les arbres qui y sont plantés, est classé parmi les Monuments naturels et les Sites de caractère artistique, historique scientifique, légendaire ou pittoresque.

Cadastre actuel :

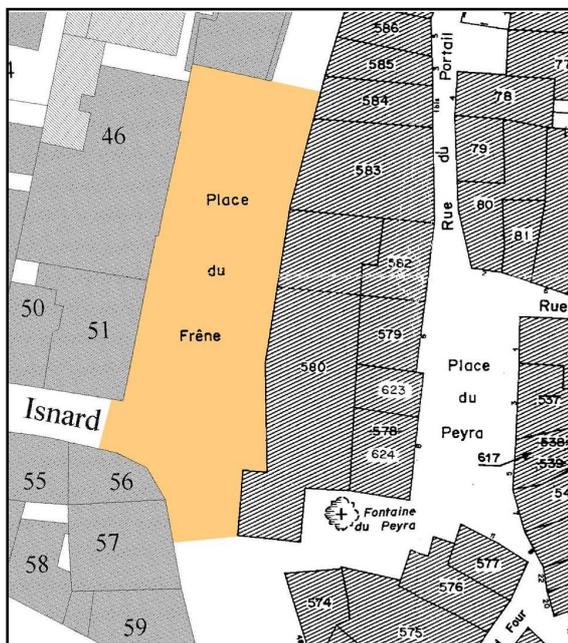
Place du Frêne

 Périmètre du Site Classé

 Périmètre du Site Classé

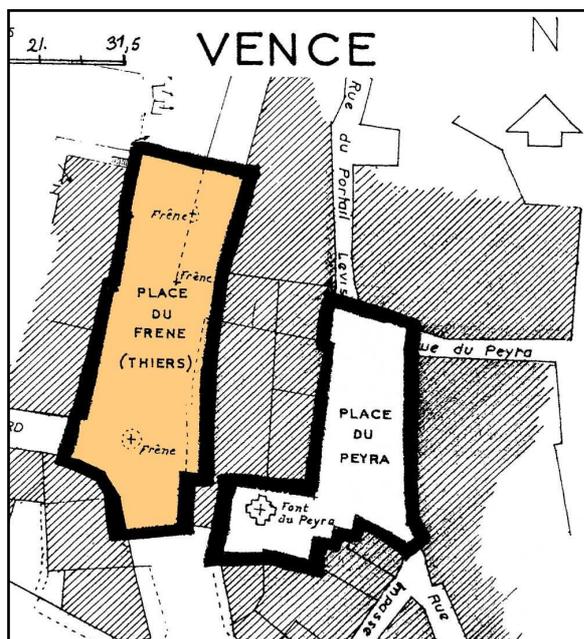
SITUATION

Source : IGN - scan25



Juillet 2007

CADASTRE ACTUEL



CADASTRE ANCIEN